



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 juin 2018

Présents : Bernard MEOT, Evelyne SPOFFORD-CHAPUIS, Henri MAUCHAMP, Emmanuelle BOULEHLAIS, François LORENZI, Annick SAADA-CHAVENON Nicolas VAIRELLES (arrivé en retard)

Absents : Emmanuel NIQUET (procuration à Evelyne SPOFFORD-CHAPUIS), Francisco RODRIGUES

Secrétaire de Séance : Annick SAADA-CHAVENON

Le quorum étant atteint le conseil municipal a pu valablement délibérer.

Les comptes rendus des 29 mars 2018 et 13 avril 2018, qui n'appellent aucune remarque sont approuvés à l'unanimité.

• DEMANDE DE RAJOUT DE 3 POINTS A L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire demande que 3 points soient rajoutés à l'ordre du jour :

- création d'un poste d'adjoint technique
- demande de bénévolat à la bibliothèque
- contrat de location vente du commerce

• DISSOLUTION DU SIVU : MODALITÉS FINANCIÈRES ET PATRIMONIALES

Le Maire explique que pour entériner la dissolution du SIVU, les deux communes doivent prendre une délibération concordante pour décider du devenir de l'actif et du résultat financier du SIVU, sachant qu'il reste 9 568.16 € à la fin de l'année 2017.

Le Maire propose aux conseillers de répartir le résultats financiers de la même façons qu'ont été calculées les charges pour chaque commune, c'est à dire au prorata de la population. Point adopté à la majorité.

• AUTORISATION AU MAIRE POUR ENCAISSER TOUS LES CHÈQUES OU DONNS

Le Maire propose à l'assemblée, en vertu de la simplification des procédures administratives, que le conseil municipal l'autorise à encaisser les chèques de remboursement à la commune de Pagny-la-Ville et les chèques dans le cadre de régularisations comptables, ainsi que les chèques pour dons et legs divers. Le Maire s'engage à informer le conseil de chaque encaissement. Vote à l'unanimité.

Arrivée de Nicolas VAIRELLES

- **RGPD (Règlement Général de la Protection des Données) : CONVENTIONNEMENT AVEC LE Centre de Gestion du 54.**

Depuis le 25 mai, pour être en accord avec la réglementation européenne, nous devons établir un Règlement Général Pour la Protection des Données. Cette nouvelle directive étant difficile à appliquer, le Maire propose de conventionner avec le Centre de Gestion qui se chargera de cette formalité administrative pour la commune. Le coût est estimé à 30 €/an. Ce point est adopté à l'unanimité.

- **CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE**

Le contrat CUI (contrat unique d'insertion) de notre employé communal termine le 30 juin 2018 et son emploi ne sera plus à l'avenir éligible au PEC (parcours emploi compétences), qui remplace le CUI à partir de 2018. Le Maire propose de prendre une personne compétente à raison de 24 h/hebdo au lieu de 26 heures hebdo, en contrat à durée déterminée de 6 mois (avec une période d'essai) pour remplacer l'employé communal. Point voté à l'unanimité.

- **DEMANDE DE BÉNÉVOLAT A LA BIBLIOTHÈQUE**

Le Maire donne lecture d'un courrier reçu de Madame Christiane MORTET qui propose gracieusement ses services en tant que bénévole à la bibliothèque. Monsieur et Madame CASSIER ayant déjà donné leur avis favorable verbalement, les élus acceptent à la majorité que Madame Mortet assiste les bénévoles déjà actifs à la bibliothèque dans leurs tâches.

- **CONTRAT DE LOCATION VENTE DU MATÉRIEL DU COMMERCE**

Le conseil municipal, après délibération décide à la majorité que le contrat de location-vente du matériel du commerce sera rédigé de la même façon qu'avec l'ancienne locataire : le gérant paiera 84 mensualités de 41.66 € TTC avant de devenir propriétaire du matériel du commerce.

AFFAIRES DIVERSES :

- ✓ 14 juillet : comme les années passées, un feu d'artifice sera tiré, l'Association "Le Trait d'Union" participera financièrement à la manifestation.
- ✓ Un diagnostic énergétique devra être effectué dans tous les logements communaux
- ✓ Les travaux pour un éventuel double plateau ralentisseur au croisement de la Grande Rue et de la Croix de Mission sont évalués à 12 000 €
- ✓ Le clocher de l'église doit subir des réparations : la commune examine le financement de ces travaux avec un mécénat éventuel

La séance est levée à 21 h 00

A Pagny-la-Ville, le 18 juin 2018.

Le Maire, Henri MAUCHAMP.